



## cdd ou cdi pendant 1 essai

Par **crepinette60**, le **24/04/2012** à **18:20**

bonjour

j'ai un contrat de 20 h par semaine , ma collègue étant partie je voudrais reprendre son contrat de 24 h mais ma dr me trouve des excuses bidon pour ne pas me le donner et en ce moment il y a une petite jeune qui vient faire 1 essai pendant 2 semaines pour voir si elle convient ou pas , tout a l'heure j'ai vu son contrat d'embauche !!! c'était bien écrit cdi

ma question est lorsque on fait un essai est ce q'on est directement en cdi ou cdd? car moi je me souviens avoir eu mon cdi qu'après avoir été d'abord en cdd.

je suis un peu perdu !!! et j'ai peur de m'avoir fait berné!!!

merci d'avance  
crépinette60

Par **janus2fr**, le **24/04/2012** à **19:22**

Bonjour,

Un employeur peut, bien entendu, embaucher un salarié en CDI avec une période d'essai. Le CDD n'est pas du tout fait pour "essayer" un salarié, les motifs de CDD sont très encadrés par la loi et l'essai d'un salarié n'en fait pas partie.

Par **P.M.**, le **24/04/2012** à **19:28**

Bonjour,

Par ailleurs, si ce n'est pas le cas, je vous conseillerais de faire part à l'employeur de votre demande d'augmentation du nombre d'heures de votre temps partiel ou même d'un temps plein par lettre recommandée avec AR...